

## **Communiqué de presse du Conseil administratif**

A l'attention des médias

**10 avril 2025**

# **Inquiétudes face au programme d'allègement budgétaire 2027 de la Confédération**

**Le Conseil fédéral a lancé une consultation auprès des communes, via l'Union des villes suisses (UVS), à propos du Projet de Loi fédérale sur le programme d'allègement budgétaire (PA27). La Ville de Genève s'inquiète des conséquences que ce programme pourrait avoir sur les subventions, les événements sportifs de grande envergure ainsi que le Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (MICR).**

L'adoption du PA27 en l'état aurait un impact particulièrement important pour les villes et leurs finances. Il viendrait s'ajouter à la longue liste des attaques contre leur substrat fiscal : réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA), modification du barème d'imposition des personnes physiques approuvée en votation en novembre, et bientôt votation à propos de l'imposition sur le lieu de domicile. Toutefois, le paquet d'allègement budgétaire de la Confédération grèverait encore de manière plus substantielle les budgets cantonaux, avec le risque que les cantons reportent à leur tour des charges sur les villes et les communes.

L'inquiétude est grande, par conséquent, que ce paquet fédéral d'économies vienne in fine alourdir encore davantage les budgets des municipalités.

### **Modification de la Loi fédérale sur les subventions**

Le Conseil fédéral propose de limiter à 50% les aides financières de la Confédération. Certaines associations en lien avec la petite enfance, l'enfance et la jeunesse pourraient ainsi voir leurs aides fédérales diminuer ; ces groupements pourraient alors se retourner vers la Ville de Genève pour un soutien complémentaire.

Ce faisant, la Confédération modifierait fondamentalement le mode de cofinancement des tâches publiques. Elle procéderait à une priorisation unilatérale des tâches sans que les entités directement concernées ne soient impliqués dans la décision. Selon l'article 50 de la Constitution suisse, le Conseil fédéral doit pourtant tenir compte des conséquences possibles de son action sur le niveau communal et prendre en considération la situation particulière des villes et des agglomérations, ce qui ne serait plus le cas ici.

## **La situation particulière du Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

Le MICR ne figure pas dans la liste des institutions concernées par le PA27, car son soutien financier n'a pas officiellement été supprimé, mais transféré du Département fédéral des affaires étrangères à l'Office fédéral de la culture, sans que le suivi de son financement ne soit assuré. Cela induira une perte de plus ou moins un million de francs pour le musée (selon le financement par l'Office fédéral de la culture), soit environ un quart de son budget et l'équivalent du soutien déjà octroyé par le Canton de Genève. Ce musée d'ampleur nationale et internationale constitue pourtant un indispensable espace de formation aux enjeux internationaux et à la diplomatie, mais aussi de rencontre et de négociation au cœur de la Genève internationale et en faveur d'une Suisse promotrice de la paix, justifiant un soutien fort de la Confédération.

## **Événements sportifs d'envergure**

Les événements sportifs d'envergure génèrent de substantielles impulsions économiques et sociales pour les régions qui les accueillent. La suppression prévue des contributions pour les manifestations internationales récurrentes compromettrait l'organisation de ces événements en Suisse et réduirait l'attractivité des régions concernées. Cette mesure affecterait particulièrement les communes qui ont déjà considérablement investi dans les infrastructures et le soutien aux clubs et associations locales. De tels événements sont des leviers pour promouvoir la pratique sportive et le développement de nouvelles pratiques ainsi que de nouveaux équipements. Il n'est pas compréhensible que la Confédération envisage de se désengager de cette politique publique d'accueil de manifestations d'envergure.

## **Contact : Service des relations extérieures et de la communication (SREC)**

M. Yannick Richter, chargé de l'information du Conseil administratif :  
022 418 29 11 / 076 338 43 69 – yannick.richter@geneve.ch

## **Proposition de crédits pour le projet de bus à haut niveau de service entre Genève, Vernier et Meyrin (BHNS GVZ)**

**Le Conseil administratif va proposer au Conseil municipal l'ouverture de trois crédits pour un montant total brut de 52'557'700 francs et net de 34'099'500 francs recettes déduites, destinés à l'implantation d'une ligne de transport en commun dite « BHNS GVZ » et à l'aménagement de l'espace public le long de l'avenue de Châtelaine, puis de la rue de Lyon jusqu'au croisement de la rue de la Servette, à la réhabilitation du réseau d'assainissement et à diverses opérations foncières.**

D'une longueur d'environ 10 km, le projet BHNS GVZ fait partie des mesures structurantes de transports publics du Projet d'Agglomération 3 (PA3) pour la réalisation d'un site propre pour les bus à haut niveau de service (BHNS) qui desserviront les villes de Genève, Vernier et Meyrin. Selon la convention de participation de la Confédération et le cahier des charges H 1 55.04, la Ville de Genève est maître d'ouvrage pour les aménagements d'espaces publics sur son territoire et le Canton de Genève participe au financement à hauteur de 50% maximum des aménagements et tout en finançant 100% du système de transport.

## **Une infrastructure en site propre**

L'aménagement du projet BHNS-GVZ vise en premier lieu à offrir une infrastructure pour les bus en site propre avec des arrêts se déployant au centre de la chaussée : cinq arrêts sont prévus sur le territoire de la Ville de Genève. Appartenant au réseau routier à caractère cantonal de la Ville de Genève, l'aménagement se trouve dans la partie la plus dense de l'agglomération (de Cornavin à la limite communale) à l'intérieur du périmètre délimité par la moyenne ceinture au sens de la Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE). Cet axe permettra de relier la Zone industrielle Meyrin-Satigny-Vernier (ZIMEYSAVER) au secteur de Cornavin.

## **Aménagement de l'espace public le long de l'axe**

Le long de l'avenue de Châtelaine, puis de la rue de Lyon jusqu'au croisement avec la rue de la Servette, une seule voie est prévue par sens de circulation pour le transport individuel motorisé (excepté aux carrefours nécessitant des présélections ad hoc). Les surfaces récupérées sur l'actuelle chaussée vont permettre le développement de nouveaux axes cyclables continus et sécurisés. De nouvelles plantations sur le côté nord permettront également d'offrir une continuité végétale entre les parcs des Franchises et Geisendorf et un ombrage bienvenu sur les parties les plus exposées au soleil.

## **Assainissement des eaux**

Le projet est également une opportunité pour la Ville de Genève de poursuivre les efforts engagés en matière de protection de l'environnement en réalisant la mise en séparatif du réseau d'assainissement du quartier qui est actuellement totalement en régime unitaire. Le projet sera divisé en deux grands secteurs hydrauliques dont la limite est située au niveau de la place des Charmilles.

## **Diverses opérations foncières**

Le projet est réalisé pour une grande partie sur le domaine public communal de la Ville de Genève. Cependant, il sera nécessaire de procéder à l'acquisition de quelques emprises sur des parcelles privées, qui appartiennent à la Ville de Genève, à l'Etat de Genève ou à des propriétaires privés. Sont également concernées des propriétés privées Ville de Genève sur le territoire de la commune de Vernier au niveau de la route de Vernier.

## **Contact : Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM)**

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative, par l'intermédiaire de M. Marc Moulin, collaborateur personnel : 022 418 20 17 / 076 210 48 16 – [marc.moulin@ville-ge.ch](mailto:marc.moulin@ville-ge.ch)